



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

GENERAL INFORMATION AND SPECIFIC RULES

CHAMPIONNAT PROVINCIAL MAÎTRES FÉMININ 2027
2027 WOMEN'S MASTERS PROVINCIAL CHAMPIONSHIP



Club de curling Ville Mont-Royal
16-21 février 2027 / February 16-21, 2027

1- INFORMATIONS GÉNÉRALE / GENERAL INFORMATION

Les règles avec arbitres de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec ainsi que la réglementation inscrite dans le Guide des compétiteurs de la Série Élite. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance et la version anglaise des documents CC aura préséance.

Curling Canada's Rules of Curling for supervised play apply as well as the rules listed in the Elite Series Competitors Guide. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence, and the English version of all Curling Canada documents will take precedence.

Club hôte

Club de curling Ville Mont-Royal
5, Av. Montgomery
Mont-Royal, QC, H3R 2B2

Host club

Town of Montreal curling club
5, Av. Montgomery
Mont-Royal, QC, H3R 2B2

Arbitre en chef

À venir (arbitre en chef)
À venir (adjointe)

Head Umpire

TBD (head umpire)
TBD (assistant)

Réunion des équipes

Une rencontre virtuelle aura (à venir) pour répondre aux questions concernant le championnat. L'arbitre en chef, son adjoint ainsi que Laurie St-Georges seront présents à la rencontre. Un lien pour accéder à la rencontre sera envoyé à la personne contact de l'équipe, mais n'importe quel membre de l'équipe officielle peut être présent. Pour les équipes qui ne seraient pas disponibles lors de la rencontre, veuillez envoyer vos questions par courriel à Laurie St-Georges (laurie.st-georges@curling-quebec.qc.ca).

Team Meeting

An online meeting will be held on (TBD) to answer questions about the championship. The head umpire, his assistant and Laurie St-Georges will be present. A link to access the team meeting will be sent to each team's contact, but any official team member can attend the team meeting. For teams who can't be at the meeting, please send your questions to Laurie St-Georges (laurie.st-georges@curling-quebec.qc.ca).

Formulaire d'entente de participation

Toutes les équipes doivent signer le formulaire d'entente de participation (annexe C) et le remettre à l'arbitre en chef avant leur premier match

Participation Agreement Form

All teams must sign the participation agreement form (Annex C) and return it to the head umpire prior to the start of their first game.

2- RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES

<u>Formule du championnat</u> Les six (6) équipes disputent un tournoi à la ronde intra-section (5 matchs) à l'issue duquel les trois (3) meilleures équipes seront qualifiées pour la ronde éliminatoire.	<u>Championship format</u> The six (6) teams will play a round robin (5 games) and the top three (3) teams will qualify for the championship round.
<u>Équipement</u> Veuillez svp prendre en note que le moratoire de Curling Canada à ce sujet sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosse approuvées par la Fédération Mondiale de Curling seront autorisées durant le championnat. Une équipe prise en défaut avec de l'équipement non conforme perdra automatiquement le match en cours.	<u>Equipment</u> Please note that Curling Canada's sweeping moratorium will be in effect for the entirety of this championship. Therefore, only the World Curling Federation approved broom pads will be accepted. Any team found to be using an illegal broom pad will automatically lose the game in question.
<u>Durée des matchs</u> Les matchs seront de huit (8) bouts et il y aura une pause obligatoire de quatre (4) minutes après le quatrième bout. Tous les matchs prévus dans le cadre du championnat devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire après que quatre (4) bouts soient complétés. S'il y a égalité à la suite des bouts réglementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée. Les équipes pourront bénéficier d'une pause optionnelle d'au plus quatre (4) minutes avant le premier bout supplémentaire.	<u>Length of Games</u> All games will be eight (8) ends and there will be a mandatory four (4) minute break after the conclusion of the fourth (4th) end. All scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the fourth (4th) end. If games are tied after the completion of the eighth end, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified (continue where play left off without bringing stones to the opposite end). Teams will be allowed to take a break of a maximum of four (4) minutes before the first extra end.
<u>Temps de réflexion</u> Le temps de réflexion accordé à chacune des équipes pour compléter huit (8) bouts sera de 30 minutes et 4,5 minutes seront accordées pour chaque bout supplémentaire.	<u>Thinking Time</u> Thirty (30) minutes of thinking time will be allotted to each team to play an eight (8)-end game. Each team will be given 4.5 minutes to complete each extra end.
<u>Temps morts</u> Chaque équipe a droit à un (1) temps mort par match et à un (1) temps mort à chacun des bouts supplémentaires. Le chronomètreur arrêtera le temps au signal provenant d'un joueur de l'équipe en jeu. Les temps morts sont d'une durée de soixante (60) secondes (excluant le temps de déplacement de l'entraîneur ou de la cinquième joueuse).	<u>Timeouts</u> Each team may use one (1) timeout per game, and one (1) time out for each extra end. The timer will stop the clock once a player on the ice has signaled that they would like to take a timeout. Each timeout will last no longer than sixty (60) seconds excluding any displacement time by the coach or 5th player.

Du temps additionnel pourra être ajouté à la discrétion de l'arbitre en chef. L'entraîneur ou la cinquième (5^e) joueuse (mais non les deux) peut rencontrer l'équipe à n'importe quel moment lors des soixante (60) secondes du temps mort. L'entraîneur ou la (5^e) joueuse de l'équipe qui n'appelle pas le temps mort pourra rencontrer les joueurs à l'extrémité vitrine de la piste seulement.	Additional time may be added at the head official's discretion. The coach or the fifth player (but not both) can join the team on the ice at any time during a timeout. The coach or fifth player from the inactive team (the team who did not call the timeout) must stay at the home end of the ice (window side for most clubs).
<u>Zone sans ricochet</u> Si, avant que la sixième (6^e) pierre d'une manche ne soit lancée, une pierre lancée provoque, directement ou indirectement, le déplacement d'une pierre adverse dans la zone de garde protégée (ZGP) et mordante de la ligne médiane vers une position où elle n'est plus mordante de la ligne médiane et dans la ZGP, l'équipe non fautive a la possibilité de : (i) Retirer du jeu la pierre lancée et replacer toutes les pierres qui ont été déplacées à la position qu'elles occupaient avant que l'infraction ne se produise ; ou (ii) Laisser toutes les pierres là où elles se sont arrêtées. Si la pierre est déplacée de la ligne médiane vers une position hors-jeu, alors la règle de la zone de garde protégée (ZGP) s'applique.	<u>No tick zone</u> If, prior to the delivery of the sixth stone of an end, a delivered stone causes, either directly or indirectly, an opposition stone in the Free Guard Zone (FGZ) which is touching the centre line to be moved to an off-centre line position, the non-offending team has the option to: (i) remove the delivered stone from play, and replace all stones that were displaced to their positions prior to the violation taking place; or (ii) leave all stones where they came to rest. If the stone is moved from the center line to an out-of-play position, then the FGZ rule applies.
<u>Périodes d'entraînement pré compétition</u> Veuillez noter qu'il n'y aura pas de périodes d'entraînement pré compétition de disponible.	<u>Pre-competition practices</u> Please note that there will be no pre-competition practices available.
<u>Périodes d'échauffement d'avant-match</u> Les périodes d'échauffement d'avant-match débuteront trente (30) minutes avant l'heure du match indiquée sur l'horaire officiel. Les deux (2) équipes ont droit à une période d'échauffement sur leur piste désignée. Cette période ne doit pas dépasser neuf (9) minutes plus deux (2) fois une (1) minute pour le placement pour la dernière pierre (PDP).	<u>Pre-game Practices</u> Pre-game practices will begin thirty (30) minutes prior to the game times as indicated on the official draw. Both teams will have a chance to practice on their assigned sheet. Practice sessions will be a maximum of nine (9) minutes per team, plus two (2) times one (1) minute to throw the shootouts.
<u>Périodes d'entraînement en soirée</u> Veuillez noter qu'il n'y aura pas de périodes d'entraînement en soirée de disponible	<u>Evening practices</u> Please note that there will be no evening practices available

<u>Avantage de la dernière pierre (ronde préliminaire)</u> L'avantage de la dernière pierre sera déterminé par deux (2) placements pour la dernière pierre (PDP) effectués lors de la période d'échauffement d'avant-match. Chaque membre de l'équipe devra effectuer au moins deux (2) placements pendant le tournoi à la ronde (5^e joueur exclu). Chaque membre devra lancer un minimum d'un placement avec la rotation horaire et d'un placement avec la rotation antihoraire. Les deux (2) équipes devront déclarer les joueuses qui effectueront le placement pour la dernière pierre à l'arbitre en chef avant le début de la première période d'échauffement. Une équipe ne respectant pas cette consigne perdra l'avantage du marteau pour la totalité des éliminatoires. La couleur des pierres est prédéterminée pour le tournoi à la ronde. L'équipe lançant les pierres de la couleur de gauche dans l'horaire s'exercera en premier et effectuera ses placements dès la fin de sa période d'échauffement (le premier placement sera effectué avec la rotation horaire et le deuxième sera effectué avec la rotation antihoraire). L'équipe lançant les pierres de la couleur de droite dans l'horaire s'exercera en deuxième et lancera ses deux (2) placements PDP dès la fin de sa période d'échauffement. La triangulation sera utilisée pour mesurer une pierre qui s'immobilise sur le bouton. Une distance de 199.6 cm sera accordée à une pierre qui ne touche pas à la maison. Si aucune équipe n'a pu obtenir l'avantage de la dernière pierre à la suite du processus décrit précédemment, cet avantage lors du premier bout sera alors déterminé par tirage au sort.	<u>Last rock advantage (preliminary round)</u> Last rock advantage will be determined by two (2) shootouts thrown during the pre-game practice. Each member of the team must throw at least two (2) shootouts during the round robin (5th player excluded. Please see Curling Canada's new LSD protocol). Each team member must throw at least one clockwise last stone draw and one counterclockwise last stone draw. Both teams must advise the official of which players will be throwing the shootout before the start of the first practice. A team that does not respect this rule will lose the advantage of the hammer for the playoffs. Rock colour is predetermined during round robin play. The team throwing the rock colour on the left of the schedule will practice first and will complete their shootout immediately after the practice using the clockwise rotation for their first throw and the counterclockwise rotation for their second throw. The team throwing the right side colour on the schedule stones will practice second and will complete their two (2) shootouts immediately after their practice. Triangulation will be used to measure a stone that covers the button. A distance of 199.6 cm will be given to any stone that does not touch the house. If there is a tie after both teams have completed their shootout as previously described, the last rock advantage in the first end will be determined by a coin toss.
<u>Bris d'égalité</u> Aucun bris d'égalité ne sera joué pour la qualification des équipes pour la ronde éliminatoire. Les égalités seront brisées comme suit: 1- Fiche victoires-défaites entre les équipes impliquées 2- Le cumulatif net des placements de dernière pierre. Les neuf (9) meilleurs résultats sur dix (10) seront comptabilisés.	<u>Tiebreakers</u> No tiebreaker game will be played to determine the teams qualified for the playoffs. The ties will be broken as follow: 1- Win-loss record between only the implicated teams 2- LSD total – best nine (9) of ten (10) results are calculated
<u>Ronde éliminatoire</u> À l'issue de la ronde préliminaire, les équipes seront classées de 1 à 6 en fonction des critères suivants : 1- Fiche victoires-défaites globale	<u>Playoffs round</u> After the conclusion of the preliminary round, teams will be ranked from 1 to 6 as follows: 1- Overall Win-Loss record 2- Win-loss record between only the implicated teams

2- Fiche victoires-défaites entre les équipes impliquées 3- Le cumulatif net des placements de dernière pierre. Les neuf (9) meilleurs résultats sur dix (10) seront comptabilisés. Toutes les équipes toujours à égalité à la suite de l'application des critères #1 et #2 seront alors départagées (classées) uniquement en fonction du critère #3 (PDP). Les trois (3) meilleures équipes seront qualifiées pour la ronde éliminatoire et seront identifiées comme suit : Q1, Q2 et Q3. Q2 et Q3 s'affronteront en demi-finale. Q1 affrontera le gagnant de la demi-finale en finale.	3- LSD total – best nine (9) of ten (10) results are calculated Any teams that are still tied after criteria #1 and #2 have been applied will be ranked solely by criteria #3 (LSD). The top three teams will advance to the playoff round (page-4 format) and will be identified as Q1, Q2 and Q3. Q2 and Q3 will play each other in the semi-final. Q1 will play the winner of the semi-final in the final.
<u>Choix de la couleur des pierres et avantage de la dernière pierre (ronde éliminatoire)</u> Au cours des éliminatoires, l'avantage de la dernière pierre et le choix de la couleur des pierres seront accordés à l'équipe ayant la meilleure fiche victoires-défaites avec l'avantage de la dernière pierre aura la première période d'échauffement. Si deux (2) équipes ont des fiches victoires et défaites identiques, l'équipe avec le meilleur classement aura le choix de la couleur des pierres ou de la période d'échauffement. L'avantage de la dernière pierre au premier bout sera déterminé par deux (2) placements tels que décrits précédemment. Les équipes devront choisir un jeu complet de pierres (ex. : jaunes de la piste B).	<u>Rock selection and last rock advantage (playoffs)</u> For the entirety of the playoffs, the last rock advantage and the choice of rock colour will be awarded to the team with the best win-loss record. The team with the last rock advantage (hammer) will practice first. If both teams have the same win-loss record, the higher-ranked team will have the choice of colour or of practice order. Last rock advantage will be determined by two (2) draws to the button as previously described. Teams can choose a complete set of rocks from one sheet (ex: yellow rocks from sheet B).

ANNEXE A – CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT

ANNEX A – PARTICIPANT'S CODE OF ETHICS

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l'extérieur, endommageant ou non la surface glacée.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

Sanctions

Les arbitres en chef auront l'obligation d'appliquer les sanctions suivantes:

- Première offense dans un match : avertissement. L'arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse concerné lorsque le but sera complété.
- Deuxième offense dans un match pour un même joueur : expulsion ; tel que stipulé dans la réglementation officielle de Curling Canada, le ou la joueuse expulsé(e) ne peut pas être remplacé(e) (Règle 21-8) et l'équipe doit terminer le match avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l'évènement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

ANNEXE B – CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Sans aucun doute, la situation a changé en ce qui concerne la façon dont les médias, les fans et les joueurs interagissent et il est reconnu que les diverses formes de médias sociaux représentent une occasion précieuse pour la communication. Les concurrents sont encouragés à adopter ces médias sociaux, car ils présentent des pistes pour promouvoir le curling ainsi que leurs équipes. Mais il doit y avoir certaines responsabilités rattachées à l'utilisation de ces médias sociaux, en particulier lorsque les concurrents participent à des événements provinciaux, nationaux et championnats du monde lorsque la visibilité est à son comble.

Ceci étant dit, voici quelques conseils :

- Être conscient du fait que, comme les athlètes de haut niveau, les compétiteurs sont à l'honneur et ils représentent toujours non seulement eux-mêmes, mais leurs équipes, leurs coéquipiers, leur famille et Curling Québec comme participants à un championnat majeur. Il n'y a pas d'interrupteur marche-arrêt quand il s'agit de cette responsabilité.

- Il n'y a pas de « sous le couvert de l'anonymat » en matière de communication via les médias sociaux. Il est illégal d'usurper l'identité d'une autre personne. Frapper le bouton « retour » sur un Tweet, et vous faites partie du dossier public, le message peut être distribué à des milliers de personnes en seulement quelques secondes. Évitez d'utiliser les médias sociaux lorsque vous êtes en colère ou en consommant de l'alcool. Aussi, lors des événements, on recommande d'éviter de lire les réponses de Twitter ou les messages sur Facebook adressés à votre équipe. C'est une réalité qu'il y aura des opposants qui prennent plaisir à dénigrer des compétiteurs ou leurs coéquipiers. Leur répondre ne sert à rien. Les éviter est la meilleure chose à faire. Idéalement, ayez quelqu'un de l'extérieur qui filtre les réponses pour empêcher que les messages négatifs vous parviennent.

- Soyez bien astucieux quant au contenu d'un message. Il n'y a jamais rien de mal à prendre la voie rapide quand il s'agit de débattre des événements, des officiels ou des adversaires. Les compétiteurs aident leur sport et leur équipe en présentant une image positive et respectueuse à ceux qui lisent votre message. Remercier ses fans et louer ses coéquipiers et ses adversaires sont de bons moyens de faire cela.

- Les compétiteurs n'aident pas le sport et causent du tort à leurs coéquipiers en envoyant des messages négatifs ou en partageant/relayant des messages négatifs d'autres personnes. Ceux-là peuvent contenir des critiques de leurs adversaires, coéquipiers, officiels, événements, commanditaires, installations et des conditions de jeu ou des insultes sexistes, racistes ou homophobes. Il s'agit d'une consigne pour toute l'année, mais sachez que si cela se produit au cours d'un championnat provincial, national, mondial ou tout autre événement sous la juridiction de Curling Canada ou de Curling Québec, les compétiteurs peuvent et seront passibles d'une amende et/ou d'une suspension pour tout ce que Curling Canada ou Curling Québec considère préjudiciable au curling.

- Au cours des épreuves de qualification ou de championnat, les compétiteurs devraient être conscients des commanditaires. On doit se rappeler que les partenariats de Curling Québec avec Brosses Performance, PCW, Kruger inc., Jet Ice et ceux de Curling Canada telles que Tim Hortons, Kruger inc., New Holland, Ford du Canada, World Financial Group et Capital One, pour n'en nommer que quelques-uns, sont responsables du succès de nos événements. Curling Québec et Curling Canada demandent aux compétiteurs de respecter ces partenariats: A) en n'envoyant pas de messages qui sembleraient critiquer les commanditaires et B) en envoyant des messages qui mettent en valeur les compétiteurs de nos partenaires. Cela s'applique spécifiquement au cours des championnats. On reconnaît que certaines équipes ont des partenariats avec des commanditaires rivaux. Le fait est qu'il y a plus de 340 jours dans une année pour faire l'éloge des parrains de l'équipe; on insiste pour que durant l'événement lui-même, on s'en abstienne par respect pour nos partenaires qui rendent possible la tenue des événements majeurs.

- Pendant les championnats, par respect pour l'intégrité du jeu, il sera interdit aux joueurs, aux entraîneurs et aux remplaçants sur l'aire de jeu d'utiliser toute forme de médias sociaux 15 minutes avant jusqu'à la fin des matchs. Les équipes peuvent, toutefois, nommer quelqu'un assis dans les estrades ou regardant la télévision pour envoyer des messages via les médias sociaux pourvu qu'il n'y ait aucun contact direct avec les joueurs, l'entraîneur ou le remplaçant sur l'aire de jeu.

ANNEXE C – ENTENTE DE PARTICIPATION

Contact info pour l'équipe : Nom _____ **cellulaire :** _____

En considérant que Curling Québec accepte que je participe à un championnat provincial, je consens à ce qui suit :

1. Je reconnais avoir reçu et lu les règlements pour le championnat provincial désigné.
2. Je m'engage à respecter tous les règles et règlements en regard de la publicité, de la promotion et du code vestimentaire tel qu'établi par Curling Québec et ses commanditaires, dont j'ai pris connaissance dans le Guide des compétiteurs.
3. Je vais me conformer aux programmes antidopage de l'Association mondiale de curling (WCF) et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) qui exigent d'éviter de consommer des substances interdites. S'il y a lieu, je me soumettrai aux tests de dépistages de substances interdites effectués par un représentant de l'Association ou toute autre personne ayant l'autorité de le faire.
4. Je consens à ce que Curling Québec et son mandataire :
 - Photographient ;
 - Enregistrent des vidéos ;
 - Filment ; et/ou
 - Enregistrent ma voix ; et suite à
 - Montrent, publient et diffusent mon nom ou photographies, vidéos, films, ou tout autre portrait de moi ou tout enregistrement de ma voix pour n'importe quelle promotion, reportage ou publicité sur ou en relation avec Curling Québec ou l'événement.
5. Pour la promotion du curling lors de la diffusion de l'évènement, je consens à :
 - Être interviewé pendant l'évènement et
 - Porter, à la demande de Curling Québec, un micro lors de la compétition.

J'accepte les conditions de cette entente comme en fait foi ma signature.

Signé le	(Jour)		(Mois)		(Année)	
----------	--------	--	--------	--	---------	--

Équipe			
	Lettres moulées	Signature	Courriel
Capt			
3e			
2e			
1er			
5e			
Ent.			

OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses de l'équipe et l'entraîneur si applicable)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.